



PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 MAI 2009

OBJET : COMMISSION CONSEIL EXTRA-MUNICIPALE DE GÉRONTOLOGIE
COMMISSION : AFFAIRES JURIDIQUES, IMMOBILIÈRES, MARITIMES ET FAÇADE MARITIME
Du : 29 AVRIL 2009
RAPPORTEUR : BERNARD BROCHAND

La Ville de Cannes a souhaité prolonger les missions de la Commission Conseil extra-municipale de Gérontologie. Cette commission contribue à l'amélioration de la vie quotidienne des personnes âgées par une approche globale et personnalisée de leurs besoins.

Les objectifs et missions de cette commission sont les suivants :

» Elaborer un projet gérontologique cannois, à savoir :

- > Fédérer l'ensemble des acteurs locaux intervenant auprès des personnes âgées ;
- » Instaurer un échange avec les personnes âgées pour une meilleure compréhension de leurs besoins et de leurs difficultés ;
- * Développer l'information des personnes âgées, des aidants familiaux, des professionnels ;
- > Favoriser la prévention et la formation ;
- * Réfléchir sur les besoins en terme d'accueil en fonction des revenus.

Cette commission se compose des membres ci-après désignés :

» Président :

- Monsieur André BERTRAND, Médecin généraliste chargé de cours à la Faculté de Médecine de NICE.

» Trois Vice-présidents :

- Monsieur Jean-Pierre JARDRY, Conseiller Municipal délégué à l'Hôpital et Territoire Hospitalier ;
- Madame Monique MABILOT-GRAS, Conseiller Municipal subdélégué au C.C.A.S, à l'Hôpital et Territoire hospitalier ;
- Monsieur Jean-François LEFEBVRE, Directeur Centre Hospitalier de Cannes ;

DL LUNDI 4 MAI 2009

QUESTION (s, TE) N 7

» Membres :

- 7 Représentants secteur médical ;
- 2 Représentants maisons de retraite ;
- 4 Représentants retraités ;
- Un représentant de l'AGERCA ;
- Le Directeur du CCAS ;
- Le Directeur Santé Hygiène de la Ville de Cannes ;
- Le Directeur du GIP Cannes Bel Age ;
- le Responsable du CLIC.

La Commission des Affaires Juridiques, Immobilières, Maritimes et de la Façade Maritime a été consultée dans sa séance du 29 avril 2009.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à :

- 17 - adopter le principe de prorogation de la Commission Conseil extra-municipale de Gériologie ;
- 27 - approuver la composition de la commission.